



## Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 29 mars 2016

### Délibération n° B 2016-13

#### **Deuxième convention avec l'UGAP, relative à la fourniture de gaz à compter du 1er octobre 2016 : approbation et autorisation de signature à donner au Président**

Membres en exercice : 5  
Présents : 5  
Nombre de votants : 5  
Votes pour : 5  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation : 22/03/2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf mars, à dix-sept heures, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Clément PERNOT, Bernard AMIENS, François GODIN, Daniel BOURGEOIS.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 2014-10 du 19 mars 2014, relative à la première convention avec l'UGAP, concernant la fourniture de gaz à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'approuvant et autorisant son Président à la signer ;

Vu la première convention précitée, signée le 19 mars 2014 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-14 du 12 mai 2015, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Le marché relatif à la fourniture de gaz naturel lancé par l'UGAP en groupement en 2014 arrive à échéance le 30 septembre 2016.

Un accord-cadre alloti sera publié au printemps 2016 avec des marchés subséquents à la suite, la durée prévue est du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 juin 2019.

L'intérêt de renouveler cette convention réside avant tout dans la technicité nécessaire pour monter un tel marché et l'UGAP offre l'expertise dans ce domaine.

14 sites du SDIS sont référencés pour ce dispositif :

- Atelier Départemental
- CIS BLETTERANS (appartement)
- CIS BLETTERANS
- CIS CHAMPAGNOLE
- CIS CHAUSSIN
- CIS CHAUX
- CIS COURLAOUX

- CIS MORBIER
- CIS MOREZ
- CIS POLIGNY
- CIS SAINT-AMOUR
- CIS SAINT-CLAUDE
- CIS SALINS
- DDSIS

Le SDIS souhaite continuer à adhérer à ce groupement via la convention proposée.

***Il nous est demandé d'en délibérer et :***

- *d'approuver la convention de mise à disposition d'un marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel ;*
- *de m'autoriser à la signer.*

---

**DECISION N° B 2016-13 DU 29 MARS 2016**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la deuxième convention avec l'UGAP de mise à disposition d'un marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel, ci-jointe, et autorise son Président à la signer.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en  
Préfecture le - 1 AVR. 2016  
Affiché le - 4 AVR. 2016  
Publié au Recueil des Actes  
Administratifs du 1er trimestre 2016

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



**Clément PERNOT**